

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 039-243900420-20251217-157_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation
05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 17 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Tarif redevance ordures ménagères
N°157/2025

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

4

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Sermier (procuration à M. Truchot), Falcinella-Gillard (procuration à M. Chalumeau), Giancatarino, M. Dejeux.

Absents MM. Pichon, Pochier, Baton, Coutrot.

Vu les délibérations n°161 et 162/2023 du 4 décembre 2023 et 24/2024 du 29 janvier 2024 fixant les tarifs de la redevance ordures ménagères,

Considérant les augmentations successives des tarifs du Sictom de la zone de Dole, non répercutées sur la redevance des ordures ménagères,

Considérant la proposition faite au Conseil communautaire, par les référents communaux aux ordures ménagères réunis le 3 décembre 2025, d'étaler la hausse de la redevance qui sera inévitable, en votant une majoration de la redevance des ordures ménagères de 2€/personne dès 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Pour les ménages

Foyer	1 P	2 P	3 P	4 P	5 P	6 P	Par pers en +	Chambres meublées	RS*
Tarif 2026	113	177	235	289	342	374	32	56	175

* Résidence secondaire

Pour les établissements collectifs

Foyer	1 P	2 P	3 P	4 P	5 P	6 P	RS*
Tarif 2026	113	177	235	289	342	374	175

*Résidence secondaire

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

